

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le lundi 14 avril 2014, à 20 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du trésorier monsieur Sébastien Racette dûment assermenté pour faire office de greffier pour cette séance, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assurances générales MMQP-03-77012 – Renouvellement 2014.
4. Retrait du règlement # 80-2014.
5. Avis de motion du règlement # 85-2014 abrogeant le règlement # 80-2014.
6. Dossier relocalisation hôtel de ville – Mandat pour transaction bail au 88, chemin Masson.
7. Matériel informatique et autres équipements ou ameublements à disposer.
8. Fermeture au public des bureaux administratifs municipaux pour déménagement – Modification à la résolution # 4860-02-2014.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à sept (7) membres.

4894-04-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

4895-04-2014

3. ASSURANCES GÉNÉRALES MMQP-03-77012 – RENOUELEMENT 2014.

ATTENDU le coût du renouvellement des assurances générales de la Ville, membre de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2014 au montant de 79 541.00 \$ incluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu à l'unanimité et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter cette dépense en temps et lieu, laquelle est imputée aux postes budgétaires appropriés.

QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier, monsieur Sébastien Racette ou la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, en son

absence, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents légaux qui découlent de la police.

4896-04-2014

4. RETRAIT DU RÈGLEMENT # 80-2014.

ATTENDU que la démarche visant l'achat de l'immeuble situé au 88, chemin Masson ne peut être réalisée en conformité avec les dispositions de la Loi dans les délais prescrits ;

ATTENDU que ce conseil entend procéder au retrait du règlement d'emprunt # 80-2014 et abroger ce règlement à toutes fins que de droit ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu à l'unanimité et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes de la directrice générale, madame Francine Labelle, pour retirer le règlement d'emprunt # 80-2014 de l'étude du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 mars dernier et que ce règlement soit retiré.

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 85-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 80-2014.

La conseillère municipale, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 85-2014 sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure afin d'abroger le règlement # 80-2014 décrétant une dépense de 3 063 000 \$ et un emprunt de 3 063 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble 88, chemin Masson (terrain et bâtisses) étant connu comme étant l'ancien couvent.

Les membres du conseil autorisent la dispense de lecture complète de ce projet de règlement dont ils ont obtenu copie dans les délais prescrits.

4898-04-2014

6. DOSSIER RELOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE – MANDAT POUR TRANSACTION BAIL AU 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU les préoccupations actuelles de ce conseil quant à la préservation du patrimoine bâti dans le noyau villageois ;

ATTENDU que l'immeuble 88, chemin Masson tel que rénové convient à l'usage et aux besoins immédiats de la Ville par sa superficie habitable et sa situation dans le noyau villageois ;

ATTENDU que la Ville peut négocier de gré à gré pour transiger un contrat de location de cet immeuble vacant ;

ATTENDU la proposition telle que formulée par madame Linda Coulombe, de 9264-2867 QUEBEC INC., au montant de 22 975.00 \$ par mois pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} mai 2014 avec occupation à compter du 14 avril 2014 ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et il est résolu à l'unanimité et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition négociée pour un contrat de location de l'immeuble portant le numéro civique 88, chemin Masson pour y relocaliser l'hôtel de ville telle que précitée.

QUE ce conseil s'adjoint les services professionnels de la firme Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, avocats, pour la rédaction de la transaction et tout autre document requis.

QUE ce conseil affecte à cette dépense une somme de 80 000.00 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013.

QUE ce conseil autorise son maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe, en son absence, à signer pour et au nom de la Ville, la convention de bail à intervenir.

4897-04-2014

7. MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS OU AMEUBLEMENTS À DISPOSER.

ATTENDU que les différents services de la Ville cumulent du matériel informatique devenu désuet et certains autres équipements ou ameublements qui sont devenus incompatibles, inutilisables ou inappropriés pour l'usage de la Ville ;

ATTENDU les listes préparées par monsieur Sébastien Racette, trésorier et monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, telles que présentées au conseil pour en autoriser soit la disposition ou le recyclage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Sébastien Racette et monsieur Bernard Malo à procéder à la disposition ou le recyclage du matériel informatique et des équipements et ameublements apparaissant aux listes précitées en offrant les ameublements excédentaires à la Paroisse de Sainte-Marguerite pour un montant de 1 \$ et en offrant le barbecue situé sur la terrasse du théâtre dans son état actuel au Club d'Auto-Neige Blizzard pour un montant de 1 \$.

4899-04-2014

8. FERMETURE AU PUBLIC DES BUREAUX ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX POUR DÉMÉNAGEMENT – MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 4860-02-2014.

ATTENDU la résolution prise le 17 février dernier à l'effet de décréter exceptionnellement la fermeture au public des services administratifs municipaux actuellement au 414, rue du Baron-Louis-Empain les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2014 inclusivement ;

ATTENDU que l'hôtel de ville sera relocalisé au 88, chemin Masson et que le déménagement est prévu les 15 et 16 avril prochains ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # 4860-02-2014 afin d'en changer les dates de fermeture pour les suivantes : « du lundi 14 avril au lundi 21 avril inclusivement ».

9. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4900-04-2014

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 32, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
maire

(signé)

Monsieur Sébastien Racette,
trésorier